Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260717-2026_07_67-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET
(22570)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 17 juillet 2026

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le dix-sept juillet deux mille vingt-six
A vingt heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation
04/07/2026

Date d'affichage
04/07/2026

Présents :
Mmes Armelle AMAT, Anaïs BIDAULT, Isabelle JUGÉ, Magalie MOY, Germaine MURZEAU-COBETTO, Cynthia QUÉRO.

M., Cyril LE FUR, Victor LE NAGARD, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Pablo ROUILLÉ, Alain TRUBUIL, Ludovic VICENT.

Absents : Sylviane AYMÉ, Sylvain BOSCHAT.

Absent(e)s excusé(e)s : Blaise BLEUNVEN a donné pouvoir à Alain TRUBUIL, Françoise LE CAM a donné pouvoir à Ludovic VICENT, Sandra LE NOUVEL a donné pouvoir à Magalie MOY, Antoine STEVENS a donné pouvoir à Raoul RIOU.

A été nommée secrétaire de séance : Magalie MOY

Numéro de la Délibération :
2026-07-67

Désignation d'un correspondant incendie et secours

Le Maire expose :

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif au correspondant incendie et secours qui complète le code de la sécurité intérieure par un nouvel article (article D.731-14) ;

Considérant que :

- La loi impose la désignation d'un Correspondant Incendie et Secours (CIS) au sein du conseil municipal dans les communes qui ne disposent pas d'un adjoint au maire ou d'un conseiller délégué chargé des questions de sécurité civil ou de secours dans les 6 mois qui suivent l'installation du conseil municipal ;
- Sous l'autorité du maire, le correspondant incendie et secours assure une mission d'information et de sensibilisation du conseil municipal et des habitants sur les questions relatives à la prévention et à la gestion des risques ;
- Il est l'interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) sur ces thématiques et participe à l'information sur l'engagement citoyen et le volontariat chez les sapeurs-pompiers.

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260717-2026_07_67-DE

Le Maire propose donc d'attribuer la fonction de Correspondant Incendie et Secours à M. Sébastien L'HERMITE, adjoint

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

- Désigne M. Sébastien L'HERMITE, Correspondant Incendie et Secours.

Le Maire	La secrétaire de séance
Raoul RIOU	Magalie MOY
MAIRIE DE BON REPOS SUR BLAVET ★ 22570 ★	